

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00145
Numéro SIREN : 488 930 694
Nom ou dénomination : HUNYVERS

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt 4322

HUNYVERS

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 96 852,55 euros
Siège social : 19 rue Jules NORIAC – 87000 Limoges
488 930 694 RCS Limoges

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 OCTOBRE 2022

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le 21 octobre 2022 à onze heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis 19 rue Jules NORIAC – 87000 Limoges, sur convocation du Conseil d'Administration.

L'avis préalable a été publié au BALO du 16 septembre 2022.

L'avis de convocation a été publié au BALO du 5 octobre 2022 et inséré dans le journal d'annonces légales Le Populaire du Centre (87) du 5 octobre 2022.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre en date du 5 octobre 2022.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Président du Conseil d'Administration.

Est scrutateur unique de l'Assemblée Madame Delphine Bex en raison de l'impossibilité d'en nommer un second au regard du nombre d'actionnaires présents.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Madame Florence Borjeix.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau. Sur cette base, le bureau constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 565 571 actions sur les 3 863 482 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du cinquième si l'assemblée du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 2 565 571 actions représentent 4 513 071 voix.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- l'avis préalable publié au BALO,
- l'avis de convocation publié au BALO,
- le journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée des avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,

- la liste des actionnaires nominatifs,

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :

- le texte des projets de résolutions,
- le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public du 28 février 2022,
- le rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public du 28 février 2022.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de commerce. L'ensemble des documents ainsi mis à leur disposition sont également déposés sur le bureau.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

1. Nomination du cabinet CERALP, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
2. Pouvoirs pour les formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première résolution - Nomination du cabinet CERALP aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme le cabinet CERALP aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

Elle décide également de lui confier une mission complémentaire de certification des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2022.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 4 513 071

VOIX CONTRE : -

ABSTENTION : -

Deuxième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées

VOIX POUR : 4 513 071


VOIX CONTRE : -

ABSTENTION : -

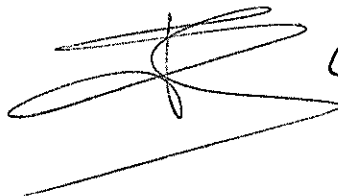
CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire



Le Scrutateur



Le Président

